

l'absence de l'Inquisiteur général, son vicaire, le dominicain Jean Lemaistre, reçut un avis de convocation. Ce dernier, qui résidait à Rouen, n'était pas défavorable à la cause anglaise ; cependant il hésita longtemps à prendre part aux délibérations ; il émit des doutes sur la validité du procès et sur sa propre compétence ; d'un caractère timide et craintif, Jean Lemaistre était effrayé du rôle qu'on voulait lui faire jouer dans cette sinistre comédie. Bref, une bonne partie du procès, *dont il était un des juges*, se fit sans lui. Son abstention compromettant la validité de toute la procédure, on lui signifia d'avoir à intervenir sans délai, sans quoi il "serait en péril de mort." En face d'un tel argument, Jean Lemaistre fit taire ses scrupules ; et il y eut sur le banc des juges un pauvre moine effrayé, qu'un regard de Cauchon faisait trembler. "Sinistre association de la peur et du crime !" dit un historien. Du reste, le Vice-Inquisiteur fut bien payé et toucha 20 saluts d'or par jour.

Le tribunal devait s'entourer de docteurs et de théologiens. Pierre Cauchon eut soin de choisir ceux-ci parmi les ennemis de Jeanne. Il s'adjoignit d'abord six docteurs de l'Université, qui s'étaient fortement compromis le lendemain de la journée de Compiègne. Les autres assesseurs furent pris, non pas dans le clergé de Rouen, mais parmi les religieux qu'attirait à Rouen leur sympathie pour l'Angleterre. Leur salaire fut fixé à 20 sous tournois par vaccination.

Les assesseurs, dont le nombre varia de quarante à soixante, étaient tous français.

La plupart de ces docteurs acceptèrent volontairement cette charge pour plaire aux anglais ; quelques uns cependant ne céderent qu'aux menaces. Les témoignages recueillis lors du procès de réhabilitation établissent que, pour avoir hésité, plusieurs furent en danger de mort. Un seul, Nicolas de Houppeville, eut le courage de résister à toutes les tentatives d'intimidation ; il prétendit que Cauchon n'avait point juridiction, et, s'appuyant sur des raisons solides, n'hésita pas à déclarer que le procès n'était pas légal ; l'évêque n'hésita pas non plus et le fit jeter en prison ; on parlait même de le mettre à mort quand il réussit à s'enfuir.

Ces menaces et ces violences se répétèrent durant le